

Règlement du Forum des associations

Indications

1. Les réunions d'informations

La première réunion d'information se tiendra au mois de juin (vous avez deux dates possibles le 10 ou le 11 juin 2021 à 18h30 à la Maison de la Vie Vençoise). Deux autres réunions se tiendront le 1^{er} et le 2 juillet ou le 8 et/ou 9 juillet 2021 à 18h30 à la Maison de la Vie Vençoise Une troisième réunion aura lieu quelques jours avant le forum.

2. L'organisation des stands

Nous organisons les emplacements en fonction de l'objet de l'association (sport & loisirs, culture et patrimoine, etc.). Afin d'être au plus juste dans la visibilité des vençois, nous modifions les emplacements chaque année.

Une des directives importantes que l'on essaye de mettre en avant chaque année est la décoration. En effet, il est important de bien décorer son stand pour être attractif et que les vençois prêtent attention à celui-ci.

Les stands seront pourvus en tables, chaises et grilles ou panneaux bois en fonds de stand.

3. L'organisation de la journée

Nous demandons aux associations de se présenter avant l'ouverture du Forum afin que les stands soient prêts avant l'arrivée du public. Il est nécessaire de venir avant 9h30 si vous avez un véhicule pour décharger du matériel.

Chaque association se met à son emplacement désigné. Un numéro et une affiche signalent l'emplacement.

Un tableau d'affichage de petites annonces (recrutement, recherche de bénévoles...) sera mis à votre disposition près du stand accueil – Voir fiche « Bénévolat- fiche de recrutement »

4. Animations / Démonstrations

En cas d'accompagnement musical prévoyez un CD gravé (ainsi qu'un double par sécurité) ou une clé USB avec les musiques dans l'ordre de passage des démonstrations.

Un micro filaire sera mis à votre disposition pour présenter votre association et commenter la démonstration.

5. Sécurité du public

Les associations veillent à ce que leur installation et leurs animations n'entraînent pas de risque pour le public comme pour leurs adhérents.

Elles ne peuvent ni faire de cuisine sur place ni mettre en place de buvette sauf autorisation exceptionnelle de la Ville.

Elles doivent veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

6. Mesures de sécurité COVID-19 :

L'évènement sera organisé dans le strict respect des mesures gouvernementales qui seront en vigueur pour lutter contre la propagation du COVID-19 le 11 septembre 2021. Ceci sous-entend notamment qu'un certain nombre de mesures soient mises en œuvre afin de :

- Garantir l'adoption des mesures barrières
- Garantir la distanciation sociale

Ces mesures devront obligatoirement être appliquées par les membres des associations conformément aux instructions qui seront données par les organisateurs.

7. Assurances

Les associations participant au forum doivent pouvoir, sur simple demande de la ville, fournir une attestation de leur assurance responsabilité civile.

Elles ne pourront se retourner contre la ville en cas de vol ou de dégradation de leur matériel.

8. Annulation de participation

Les associations inscrites au forum et ne pouvant pour quelque raison que ce soit y participer sont invitées à en informer au plus tôt la ville.